

Développer la participation citoyenne

Objectifs

Impliquer davantage les Français dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

La participation citoyenne contribue à :

- améliorer la pertinence et l'efficacité de l'action publique
- faire avancer le débat sur des sujets clivants de manière constructive
- renforcer le dialogue et la confiance entre les citoyens, les décideurs publics et les administrations.

ENGAGEMENTS PRIS

Engagements pris lors des 3^e (juin 2019) et 6^e CITP (juillet 2021) :

- amplifier le recours à une participation réelle et sincère des citoyens à la préparation des réformes, qu'elles aient un volet législatif ou non
- mettre en place un dispositif d'accompagnement interministériel pour appuyer les administrations dans leurs démarches participatives
- structurer la participation citoyenne pour répondre aux aspirations de nos citoyens et leur permettre d'être davantage associés à la décision publique.

La participation citoyenne en clair

La participation citoyenne est un exercice qui favorise une expression individuelle et collective, informée et argumentée, avec pour finalité de nourrir la décision publique. La caractéristique principale de la participation est d'amener chacun à s'exprimer en tant qu'acteur de l'intérêt général.

La participation citoyenne n'est ni un sondage, qui permet d'obtenir une somme d'opinions individuelles, ni une étude qualitative qui donne lieu à l'expression d'un avis sur l'usage d'un service par exemple, ni une enquête de satisfaction visant à mesurer la qualité des services publics. Ce n'est pas non plus un exercice de co-construction de service qui associe usagers et agents de l'administration car, dans un exercice de participation, les citoyens réfléchissent et travaillent entre eux et ils n'ont pas nécessairement un lien direct avec la question qui leur est soumise.

BILAN À DATE

A l'issue du Grand Débat national, le président de la République a décidé de renforcer la participation citoyenne dans l'élaboration des politiques publiques. Les qualités et la cohérence des exercices participatifs sont garantis par :

- depuis juillet 2020, Marc Fesneau, ministre chargé des Relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne, est spécifiquement chargé de promouvoir le développement de la participation citoyenne au sein de l'État. Il a autorité sur le Centre interministériel de la participation citoyenne (CIPC) au sein de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP)



Marc Fesneau

- quatre concertations ont été co-élaborées et co-pilotées par le MRPPC et le CIPC en 2021 :
 - la consultation citoyenne sur les discriminations organisée par le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances
 - la consultation citoyenne « Habiter la France de demain » organisée par le ministère chargé du Logement
 - le volet national de la Conférence sur l'avenir de l'Europe organisé par le secrétariat d'État aux Affaires européennes
 - la concertation sur l'avenir des vallées sinistrées dans les Alpes-Maritimes, organisée par la préfecture des Alpes-Maritimes et le ministère chargé de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.



Restitution de la consultation des 3 vallées le
14 février 2021
Un habitant sur 10 a participé à la consultation



Contribution citoyenne à la
Conférence sur l'avenir de l'Europe

- pour assurer le « devoir de suite » des propositions issues du volet national de la conférence sur l'avenir de l'Europe, un dispositif inédit a été mis en place avec la **création d'un comité citoyen de suivi**, composé de 15 citoyens ayant participé à la concertation. Ce comité a pour mission de valoriser les propositions des citoyens français dans l'exercice européen à Strasbourg et d'observer la manière dont elles auront été prises en compte. Il rédigera un rapport collectif lorsque le comité exécutif de la conférence rendra ses conclusions au niveau européen
- la plate-forme de la participation citoyenne **participation-citoyenne.gouv.fr** a été lancée le 29 novembre 2021. Ce nouvel outil numérique présente les concertations citoyennes organisées par l'État, les propositions faites par les citoyens et les suites qui y ont été données
- des **référents ministériels de la participation citoyenne** ont été nommés en septembre à l'occasion du lancement de ce réseau interministériel le 29 septembre 2021. Les référents ont étroitement collaboré avec le CIPC pour alimenter la plate-forme de la participation citoyenne
- un **marché ministériel de la participation citoyenne** a été finalisé début 2022 (trois lots sur quatre notifiés en novembre 2021 et le dernier en janvier 2022).

PROCHAINES ETAPES

Le ministre chargé des Relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne a chargé le CIPC de travailler à la rédaction d'une charte interministérielle de la participation citoyenne. Le commissariat général au développement durable et les référents ministériels de la participation citoyenne seront étroitement associés à ce travail.

ZOOM SUR DEUX CONCERTATIONS CONDUITES EN 2021

Consultation numérique « Habiter la France de demain » (2021)

Politique publique concernée : logement

Objectifs de la consultation : La démarche Habiter la France de demain, lancée en février 2021, fait suite au plan Ville durable. Elle a consisté à imaginer la manière d'habiter, mieux, la France dans ses territoires demain. L'enjeu de la réflexion et de la consultation a porté sur la manière de rendre compatible les aspirations des Français et les défis écologiques et sociaux posés par la transition écologique. Il s'agissait d'aboutir à une vision partagée entre des experts et des citoyens, préalablement informés. Les résultats de cette démarche viennent nourrir la feuille de route du ministère et de ses partenaires.

Entité porteuse : ministère chargé du Logement

Volet national de la Conférence sur l'avenir de l'Europe (2021)

Politique publique concernée : affaires européennes

Objectif du projet : Le volet national de la Conférence a permis aux citoyens français d'exprimer leurs priorités pour l'Europe à travers 18 conférences régionales, une consultation en ligne « Parole aux jeunes » et une conférence nationale de synthèse. Les conférences se sont tenues en septembre et en octobre 2021. Les résultats constituent la contribution de la France à la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Entité porteuse : secrétariat d'État aux Affaires européennes

Résultats issus des conférences régionales et de la conférence nationale de synthèse

14 changements clés pour l'Europe de 2035

- 1 Développer la sobriété énergétique pour consommer moins en arrêtant le superflu
- 2 Renforcer la défense et la sécurité communes de l'Union européenne
- 3 Favoriser la performance économique collective à travers une industrie autonome, compétitive et valorisée par l'Union européenne
- 4 Mettre en place un pouvoir citoyen à plusieurs échelons : participation, décision, contrôle
- 5 Tendre vers une fédération d'Etats d'Europe dotée de compétences fortes dans des domaines d'intérêt commun
- 6 Proposer des programmes d'échanges tout au long de la vie
- 7 Partager les cultures européennes par des manifestations et des événements fédérateurs
- 8 Harmoniser la santé et la rendre accessible à tous les Européens par une politique commune de santé
- 9 Développer et piloter au niveau européen les filières stratégiques pour assurer notre souveraineté
- 10 Améliorer la protection des milieux et des écosystèmes et créer des zones protégées au cœur des zones urbaines, périurbaines et rurales
- 11 Mettre en place des relais européens dans les territoires pour écouter et conseiller les citoyens
- 12 Unifier le mode d'élection du Parlement européen pour les vingt-sept Etats et améliorer la proximité des citoyens en remplaçant le scrutin actuel par un scrutin uninominal au niveau des régions
- 13 Définir une politique commune permettant d'améliorer l'accueil et l'intégration sociale et professionnelle des migrants (y compris des migrants en situation irrégulière)
- 14 Préserver les spécificités (labels alimentaires, productions artisanales, traditions) des différentes régions européennes, afin d'éviter l'uniformisation des modes de vie et d'assurer la traçabilité et la qualité des produits